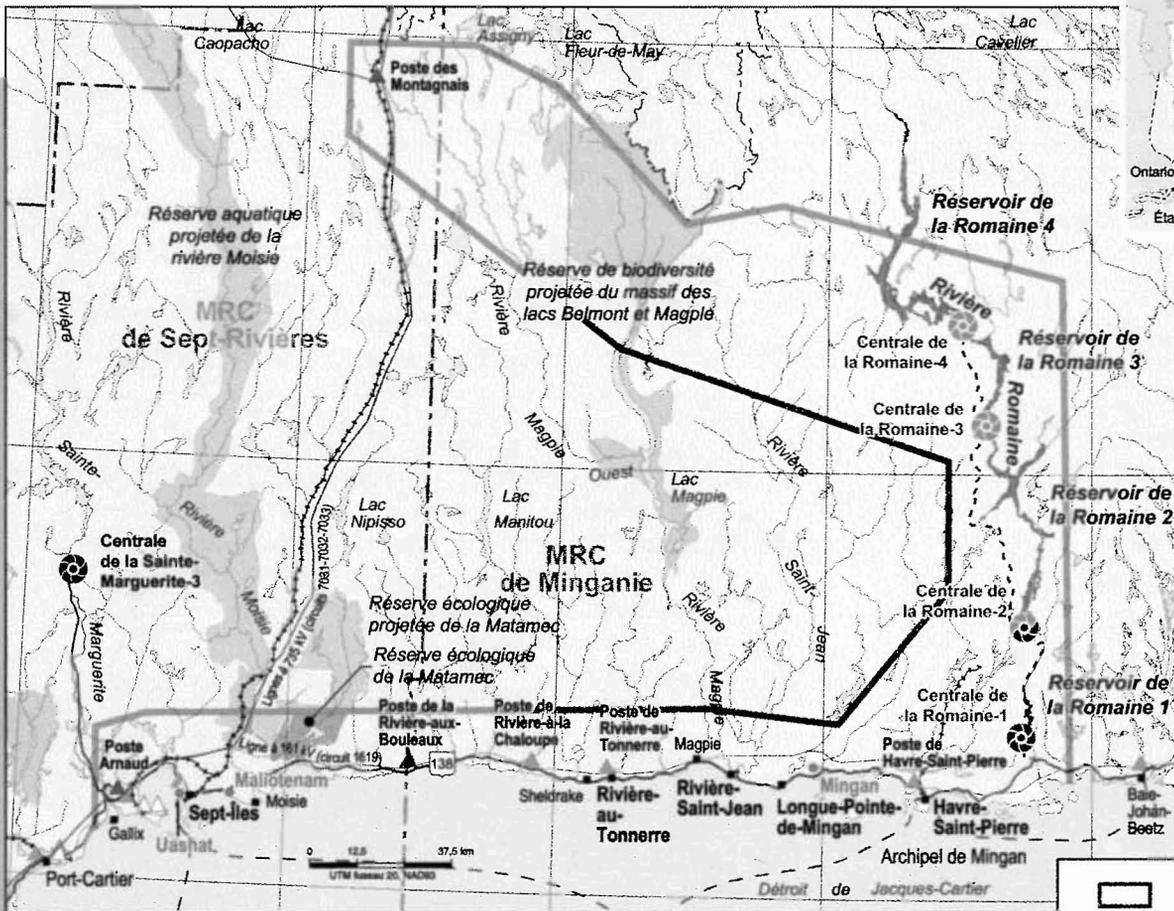


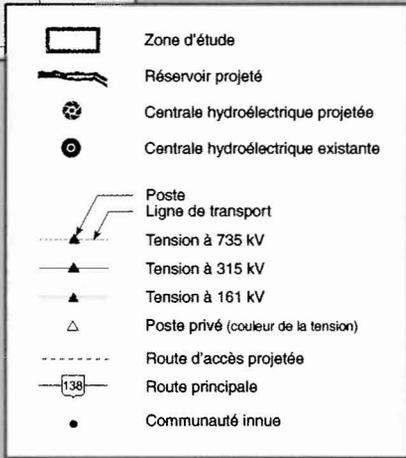


# Raccordement du complexe de la Romaine au réseau de transport



Hydro-Québec TransÉnergie a confié à Hydro-Québec Équipement le mandat de réaliser les études d'avant-projet pour raccorder les futures centrales du complexe de la Romaine à son réseau de transport.

**Renseignements généraux**  
Juillet 2005



Un complexe hydroélectrique d'environ 1 500 mégawatts est actuellement à l'étude sur la rivière Romaine. Cette rivière est située dans la région de la Moyenne-Côte-Nord, au nord de la municipalité de Havre-Saint-Pierre. Le complexe serait composé de quatre aménagements hydroélectriques implantés entre les kilomètres 52 et 192 de la rivière.

Le présent projet d'Hydro-Québec TransÉnergie concerne les ouvrages à réaliser afin d'intégrer au réseau de transport la production des centrales qui font l'objet d'études d'avant-projet et d'une demande d'autorisation distinctes.

## **Le raccordement au réseau**

Le projet comprend la construction d'environ 500 km de lignes de transport conçues à 315 kV et à 735 kV mais toutes exploitées à 315 kV. Ces lignes relieront les futures centrales de la Romaine-1, de la Romaine-2, de la Romaine-3 et de la Romaine-4 au réseau de transport d'Hydro-Québec TransÉnergie. Le projet comprend aussi la construction de nouveaux postes de départ pour ces centrales.

Les nouveaux équipements permettront d'acheminer la production des centrales de la Romaine-1 et de la Romaine-2 au poste Arnaud et celle des centrales de la Romaine-3 et de la Romaine-4 au poste des Montagnais.

Il faudra également effectuer des modifications ou des ajouts d'équipements dans des installations existantes, par exemple aux postes Arnaud, des Montagnais, de Bergeronnes, de Lévis, de la Jacques-Cartier, de Duvernay, de la Chamouchouane, du Saguenay, des Laurentides et de Boucherville, afin de transporter cette énergie de façon adéquate et sécuritaire jusqu'aux centres de consommation.

## **La zone d'étude**

La zone d'étude retenue couvre une superficie de près de 16 000 km<sup>2</sup> et se divise en secteurs qui permettront d'étudier des tracés de lignes entre les différents postes à relier, soit :

- les futurs postes de départ des centrales de la Romaine-1 et de la Romaine-2 au poste Arnaud ;
- les futurs postes de départ des centrales de la Romaine-2 et de la Romaine-3 ;
- les futurs postes de départ des centrales de la Romaine-3 et de la Romaine-4 au poste des Montagnais.

La zone d'étude fait partie de la région administrative de la Côte-Nord (09). Elle est principalement composée de terres publiques et est située à l'intérieur du territoire de deux municipalités régionales de comté (MRC), soit celles de Sept-Rivières et de Minganie.

La principale ville de la MRC de Sept-Rivières est Sept-Îles, qui compte plus de 70 % de la population avec ses 26 000 habitants. La communauté innue de Uashat-Maliotenam se trouve également dans ce secteur.

La principale municipalité de la MRC de Minganie est Havre-Saint-Pierre. Elle compte 3 700 habitants. La zone d'étude comprend également les villages de Sheldrake et de Magpie, les municipalités de Rivière-au-Tonnerre, de Rivière-Saint-Jean et de Longue-Pointe-de-Mingan ainsi que la communauté innue de Mingan.

L'occupation humaine est concentrée sur le littoral, le long de la route 138. L'arrière-pays est inaccessible par la route. Le relief côtier est plat et ponctué par la présence de grandes tourbières. Il fait rapidement place à un milieu plus accidenté, caractérisé par un paysage forestier principalement constitué de peuplements résineux. Dans la partie nord de la zone d'étude, la vallée de la Magpie comprend plusieurs rivières très encaissées.

La partie sud de la zone d'étude traverse des aires protégées en raison de leur caractère naturel unique : il s'agit de la réserve écologique de la Matamec, située à l'est de la rivière Moisie, et de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie, qui englobe le lit majeur de la rivière, du kilomètre 37 au kilomètre 358. La partie nord traverse le territoire de la réserve de biodiversité projetée du massif des lacs Belmont et Magpie, qui englobe une partie du lac Magpie et de la vallée de la rivière Magpie.

La ligne prévue entre les postes de départ des centrales de la Romaine-1 et de la Romaine-2 et le poste Arnaud traverserait une dizaine de rivières à saumon, dont les rivières Moisie, Saint-Jean et Magpie. Le territoire des rivières Saint-Jean et Moisie est exploité par des pourvoiries à droits exclusifs.

## **Les principaux enjeux environnementaux**

Les enjeux environnementaux du projet sont essentiellement les suivants :

- la traversée de trois aires protégées en raison de leur caractère naturel unique ou de la grande valeur accordée aux ressources qu'elles recèlent, soit la réserve écologique de la Matamec, la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie et la réserve de biodiversité projetée du massif des lacs Belmont et Magpie ;
- l'utilisation du territoire par les communautés innues et nord-côtières touchées par le projet ;
- la présence d'espèces à statut particulier ;
- l'impact visuel de la ligne, notamment le long du littoral.

Sur le plan technique, le relief est très accidenté entre les centrales de la Romaine-3 et de la Romaine-4. De même, l'axe de la centrale de la Romaine-4 et du poste des Montagnais présente des difficultés importantes pour la construction. De plus, les zones potentielles d'amplification du givre et des vents doivent être prises en compte dans le choix d'un corridor puisqu'elles ont des répercussions importantes sur la fiabilité des lignes.



## **Les prochaines étapes**

Au cours des prochains mois, Hydro-Québec Équipement entreprendra pour Hydro-Québec TransÉnergie des inventaires environnementaux et réalisera des études techniques dans la zone d'étude afin de bien connaître le milieu traversé. L'entreprise délimitera par la suite des corridors de lignes acceptables, tant sur le plan social que sur les plans environnemental et technique. Les inventaires toucheront des thèmes comme la géomorphologie, les formes de terrain, l'utilisation du territoire, la végétation, la faune terrestre, les oiseaux, l'archéologie et le paysage.

Ultérieurement, l'équipe de projet élaborera des variantes de tracé et effectuera des analyses comparatives. On identifiera le tracé de moindre impact pour chaque ligne et on élaborera des mesures d'atténuation appropriées.



## **La participation du milieu d'accueil**

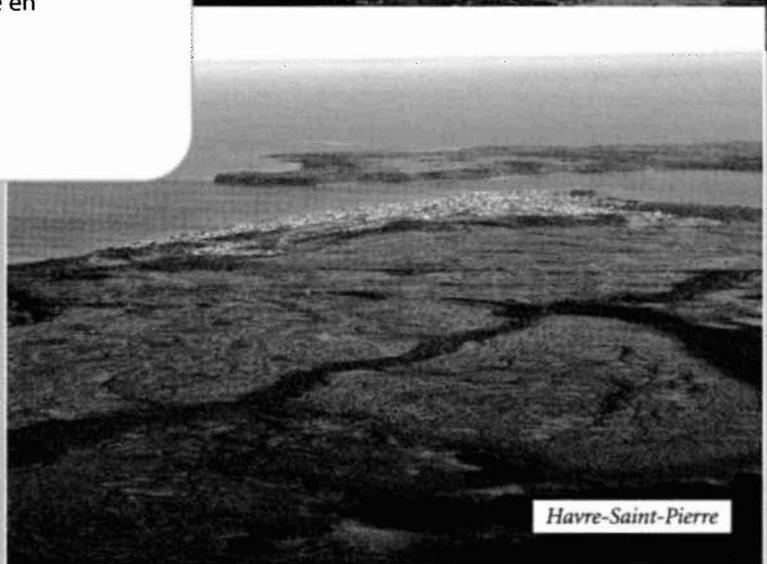
Hydro-Québec TransÉnergie mettra en œuvre un programme de relations avec le milieu d'accueil afin d'établir un dialogue tout au long des études. L'entreprise pourra ainsi tenir compte des préoccupations et des attentes exprimées par les intéressés, de façon à adapter le mieux possible le projet aux réalités locales.

## ***Le calendrier des activités***

Si les études d'avant-projet confirment l'intérêt économique et l'acceptabilité environnementale du projet et si ce dernier est accueilli favorablement par les communautés locales, Hydro-Québec TransÉnergie pourrait déposer une étude d'impact sur l'environnement auprès des autorités gouvernementales concernées au début de 2007, en vue de l'obtention des autorisations requises pour le volet transport.

Une fois ces autorisations obtenues, Hydro-Québec TransÉnergie adaptera le calendrier des activités de déboisement et de construction des lignes à celui des travaux d'aménagement et de mise en service des centrales du complexe hydroélectrique de la Romaine.

*Raccordement  
du complexe  
de **la Romaine**  
au réseau  
de transport*



2005E303